4. Durée de vie conventionnelle : 25 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

FACTEUR SOLAIRE	MONTANT EN kWh CUMAC/m² de toiture		SURFACE DE LA TOITURE (m²)
0,03	490		
0,02	510	x	S
0,01	540		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-48**

Chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation

1. Secteur d'application :

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination :

Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

L'appareil a une certification NF Electricité performance ou des caractéristiques de performance équivalentes établies par un organisme dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European Co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT EN kWh CUMAC POUR UN APPARTEMENT
12 000

MONTANT EN kWh CUMAC POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE
17 200

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-49**

Système hydro-économe (France métropolitaine)

1. Secteur d'application :

Bâtiments résidentiels existants en métropole.

2. Dénomination :

Mise en place d'une pomme de douche hydro-économe (débit réduit) ou mise en place de régulateurs de jet sur le robinet de l'évier ou du lavabo.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Le matériel est conforme aux normes NF de robinetterie sanitaire : norme NF EN 246 pour les régulateurs de jets et norme NF EN 1112 pour les douches pour robinetterie sanitaire.

Le matériel choisi doit être répertorié dans les classes de débit suivantes :

– Z (7,5 à 9 litres/minute) de la norme EN NF 246 pour les régulateurs de jets ;

– Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme EN NF 1112 pour les douches.

4. Durée de vie conventionnelle : 6 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT EN kWh CUMAC PAR MATÉRIEL INSTALLÉ	DOUCHE	LAVABO	ÉVIER
	2 000	530	

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-50**

Pompe à chaleur collective à absorption de type air/eau ou eau/eau

1. Secteur d'application :

Appartements existants.

2. Dénomination :

Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) collective à absorption de type air/eau ou eau/eau fonctionnant au gaz naturel ou au propane.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Coefficient de performance (COP) mesuré selon la norme EN 12309 pour des températures d'entrée et de sortie de :

– PAC air/eau : 7 °C (A)/35 °C (E) ;

– PAC eau/eau ou PAC eau glycolée/eau : 10 °C (E)/35 °C (E).

Ce COP est égal ou supérieur à 1,3.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 21 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

COP ≥ 1,3 :

ZONE CLIMATIQUE	CHAUFFAGE	CHAUFFAGE ET ECS		NOMBRE d'appartements
H1	110 000	140 000		
H2	91 000	115 000	x	N
H3	60 000	77 000		

COP ≥ 1,6 :

ZONE CLIMATIQUE	CHAUFFAGE	CHAUFFAGE ET ECS		NOMBRE d'appartements
H1	130 000	160 000		
H2	110 000	130 000	x	N
H3	73 000	89 000		